

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 juillet 2019

UE-CANADA - (N° 2124)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 51

présenté par

M. Aubert, M. Bazin, Mme Valérie Boyer, M. Leclerc et M. Viala

TITRE

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.